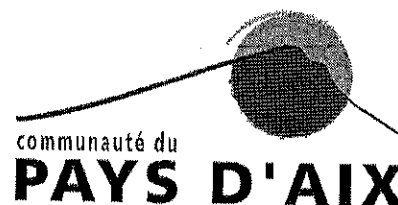


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130214-2013 B064-DE
Date de télétransmission : 18/02/2013
Date de réception préfecture : 18/02/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B064

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention aux Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour un projet de développement des actions de compostage pédagogique

Le 14 février 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - PELLEC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 14 FÉVRIER 2013

Rapporteur : Guy BARRET

Co-Rapporteurs : Jean-Marc PERRIN

Jacques GARÇON

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Attribution d'une subvention aux Foyers ruraux des Bouches du Rhône pour un projet de développement des actions de compostage pédagogique.

Décision du Bureau .

Mes Chers Collègues,

La Fédération des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône souhaite développer un projet de compostage pédagogique sur la commune de la Roque d'Anthéron s'articulant autour de plusieurs actions :

- Poursuite du projet initié en 2012 : Animation et sensibilisation du public tout au long de l'année sur le jardin et la plateforme de compostage

Nouvelles actions :

- Compostage en pied d'immeuble,
- Compostage en cuisines collectives,
- Mise en place d'une formation « Guide composteur »,
- Broyage des déchets à domicile.

L'association sollicite une subvention auprès de la Communauté du Pays d'Aix d'un montant de 7. 000 € pour la mise en œuvre de ce projet.

1 – LE BILAN DU PROJET 2012

Il consistait en l'installation d'une aire de compostage à Croq'Jardin afin de traiter les bio déchets des « gros producteurs » (commerçants, restaurants, cuisines collectives) et une partie des déchets verts des espaces verts de la commune de la Roque d'Anthéron afin d'être autonome en broyat.

Les aménagements et les travaux ont démarré durant l'été 2012. L'association a fait appel à plusieurs entrepreneurs en recherchant la qualité et en conservant des matériaux naturels pour être en phase avec le reste du jardin pédagogique. Elle a investi dans le broyeur SAELEN et des bacs à bio-déchets commandés à l'ESAT Emeraude de Lorient.

Les derniers aménagements ont eu lieu en septembre et les premiers déchets verts ont été réceptionnés début octobre. Concernant la collecte des déchets organiques l'association a remobilisé les acteurs de la commune qui s'étaient dits prêts à participer à l'opération. Les petits supermarchés, les commerces de fruits et légumes, les restaurants, les cuisines collectives ont établi un contrat de partenariat avec l'association.

Les fournisseurs de biodéchets engagés dans la démarche :

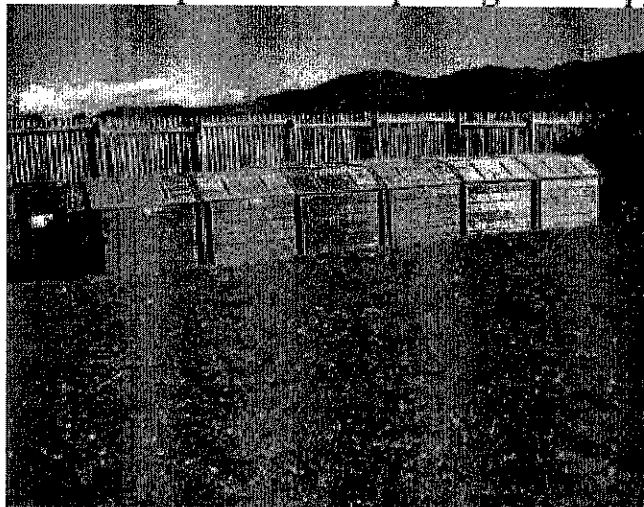
Chez Françoise	Fruits et légumes
SPAR	Supérette
LIDL	Supermarché
Le Bocage	Restaurant
Le Grain de sel	Restaurant
Chez Tanou	Restaurant
Café du midi	Restaurant
Le Castellas	Restaurant
Cantines scolaires	Ferry, Hugo, Claudel
Cantine de maison de retraite	L'Oustatou

Les déchets verts sont fournis par deux agriculteurs, trois jardiniers paysagistes et les services espaces verts de la commune.

Les résultats quantitatifs

A l'automne 200 Kg de bio déchets ont été collectés et 20 m³ de déchets verts apportés sur la plateforme. Sur une année pleine, l'association estime pouvoir collecter 10 tonnes de bios déchets et bénéficier d'un apport de 50 tonnes de déchets verts.

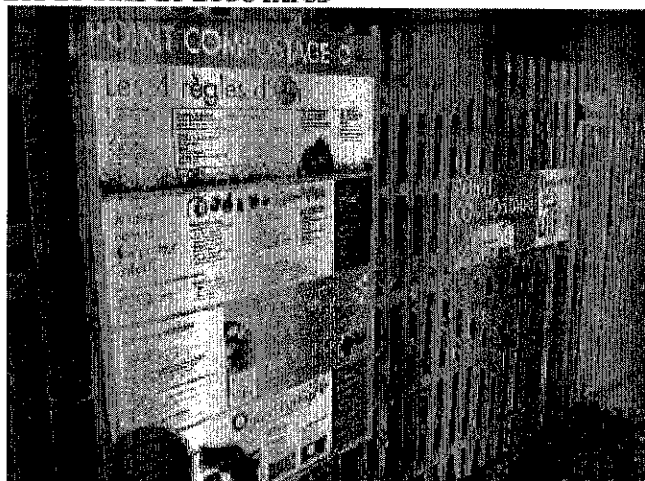
Photos du point de compostage à Croq'Jardin



Les 10 bacs de 1000 litres



Le broyage chez Louis Coustabeau



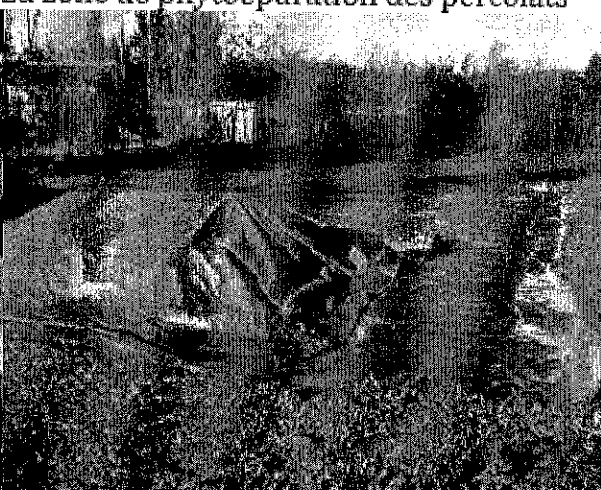
L'entrée du point compostage



La zone de phytoépuration des percolats



la collecte du jour



La plateforme et le broyat sous la bâche



Jeune en service civique



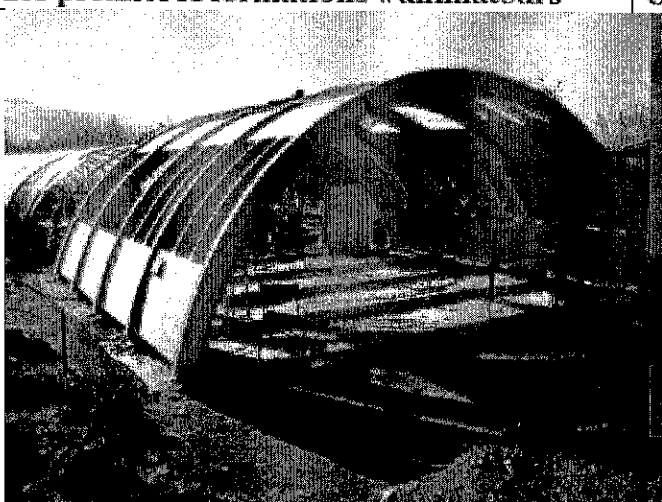
Gonzague saison – salarié du projet



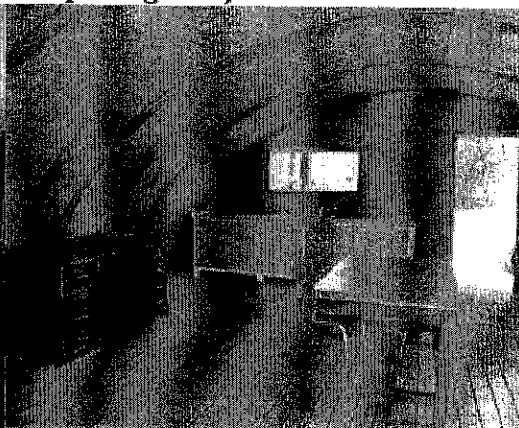
Les premières formations « animateurs »



Compostage au jardins »



La salle de formation en forme de serre



Intérieur fini

2 – DESCRIPTION DU PROJET 2013

Ce projet s'articule autour de plusieurs axes :

- Poursuite de l'action initiée en 2012 avec l'animation et la sensibilisation du public tout au long de l'année sur le jardin et la plateforme de compostage.

Nouvelles actions :

- Compostage en pied d'immeuble,
- Compostage en cuisines collectives,
- Mise en place d'une formation « Guide composteur »,
- Broyage des déchets à domicile.

2 – 1 – Poursuite de l'action initiée en 2012 avec l'animation et la sensibilisation du public à Croq'jardin

Durant toute l'année, les Foyers Ruraux des Bouches du Rhône reçoivent des familles sur le jardin. Elles peuvent bénéficier d'information sur les techniques de compostage et sur l'usage agronomique des différents composts. Des porteurs de projets de jardin ou de projet de compostage viennent également se renseigner sur la méthodologie de mise en oeuvre. Il s'agit d'associations, de CIQ et parfois de collectivités locales de toute la région.

2 – 2 – Nouvelles actions :

➤ Compostage en pied d'immeuble

L'association souhaite tester sur une quarantaine de familles résidant en immeuble le compostage semi collectif auprès des habitants du Quartier « la Jacourlette » et du quartier « le concerto ». Elle assurera une démarche individuelle de sensibilisation auprès de chaque famille, puis une distribution de bios seaux. Les familles participantes videront leurs bios seaux dans un container qui sera collecté quotidiennement par les Foyers ruraux. Après un trimestre de test, il pourra être envisagé un développement progressif du nombre de participants.

➤ Compostage dans les cuisines collectives

Le plus gros gisement des denrées pouvant être compostées sont issues des restes de repas des cuisines collectives et des restaurants. Le traitement de ces denrées est assez délicat et nécessite une collecte au quotidien. Les responsables des établissements ayant une cuisine collective sont intéressés par la démarche. Une formation et sensibilisation sont prévues le 7 février pour l'ensemble des chefs de

service et cuisiniers. Cette première étape leur permettra de se positionner sur leur engagement à mettre en oeuvre une opération de sensibilisation des convives au tri et installer une chaîne de recyclage des déchets avant et après cuisine. En parallèle l'association estimera la quantité à traiter et la méthode de traitement (bac ou silo étanche, élevage de cochons?).

➤ **Mise en place d'une formation « guide composteur »**

L'aire de compostage étant désormais opérationnelle l'association va pouvoir diffuser son savoir en organisant des sessions de formations dans le cadre de la formation professionnelle continue. L'objectif est de former les agents des collectivités locales et territoriales, bénévoles d'associations, éducateurs à l'environnement et de répondre au cadre pédagogique de « guide composteurs ADEME ». Elle sera administrée en coopération avec GESPER, ORGATERRE et GERES.

➤ **Compostage « accueil estivants » camping et chambre d'hôtes**

L'été de nombreux touristes s'installent sur la commune de la Roque d'Anthéron au camping et dans les chambres d'hôtes et villages vacances. L'association va proposer pour l'été 2013 aux gestionnaires de ces structures de coopérer en incitant les vacanciers à trier leurs déchets compostables. Elle assurera une collecte régulière de ces bios déchets.

➤ **Accueil de nouveaux partenaires sur la plateforme de compostage**

Collecte et traitement des bios déchets de nouveaux partenaires en 2013 :

Cantine de l'IME	Le Colombier
Cantine de l'ESAT	La Farigoule
Cantine centre médical	Le Méditerranée
Cantine maison de retraite	Le Cantagaiï

➤ **Broyage des déchets à domicile**

L'association dispose d'un petit broyeur mobile et souhaite proposer aux habitants ne pouvant se déplacer à la déchèterie de broyer leurs tailles de haies à domicile. Cette activité peut générer de l'autofinancement.

Calendrier :

- Mars Promotion de cette activité auprès des habitants (publicité dans les boîtes aux lettres, article dans le magazine municipal, tracts).
- Avril Démarrage de l'activité.

Ces nouvelles actions s'inscrivent pleinement dans le Programme local de prévention des déchets de la Communauté du Pays d'Aix visant à réduire les tonnages des déchets produit par les ménages.

3 – LE BUDGET

DEPENSES		RECETTES	
Salaire coordinateur	11. 000 €	Conseil général des Bouches du Rhône	8. 000 €
Salaire service civique	2. 000 €	Communauté du Pays d'Aix	7. 000 €
Animateur plateforme	12. 000 €	ADEME	5. 750 €
Entretien et carburant	3. 400 €	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	5. 750 €
Expertise et formation GESPER	2. 000 €	Etat	2. 000 €
Analyses ORGATERRE	2. 400	Autofinancement (vente de formation, broyage à domicile)	7. 500 €
Communication et formations	1. 700		
Frais de gestion	1. 500 €		
TOTAL	36. 000 €	TOTAL	36. 000 €

4 – LA DEMANDE DE SUBVENTION

La Fédération des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône sollicite au titre de l'exercice 2013 la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention d'un montant de 7. 000 €, soit 20 % du montant total de la dépense de fonctionnement pour son projet de compostage pédagogique sur la commune de la Roque d'Anthéron. Ce projet s'inscrit pleinement dans le programme local de prévention des déchets de la CPA.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2013_00347	Foyers ruraux des Bouches du Rhône	Compostage	5.000 €	318.040 €	7.000 €	7.000 €	non

5 – LES MENTIONS OBLIGATOIRES

Le paiement de la subvention s'effectue en suivant la règle du prorata. Celle ci est appliquée dans tous les cas où les dépenses réellement payées (qui ne comprennent pas les dépenses de bénévolats ou autres valorisations d'avantages indirects) sont inférieures aux dépenses prévisionnelles.

- Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas réévaluée,
- Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles,
- Il est proposé de définir un montant maximal de 20 % de subvention possibles par rapport au montant total des dépenses subventionnables.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU l'avis de la Commission déchets en date du 29 janvier 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention à la Fédération des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône pour le projet de développement des actions de compostage pédagogique sur la commune de La Roque d'Anthéron pour un montant de 7.000 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2013 en section de fonctionnement - 812- sur la ligne d'imputation 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :

EXCÉDENT À REPORTER :

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	38 000	70 - Vente de produits finis, prestations de services	53 000
Achats de spectacles, expositions	1 000	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	1 500	Prestations	53 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 000	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1 500	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	3 000	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	29 000	Région (s)	
61 - Services extérieurs	18 000	Département (s)	
Sous-traitance générale		Commune (s)	
crédit BAK Photocopier	5 500		
Locations mobilières et immobilières	6 000	Communauté du Pays d'Aix	
Entretien et réparation	3 000	Indiquer le montant total des subventions	
Assurances	2 500	sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2013)	
Documentation	1 000	Détail par service	
Divers		collecte	4 000
62 - Autres Services extérieurs	69 600	Agriculture	5 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	30 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité, publications	2 000	H. S. A.	2 000
Déplacements, missions et réceptions	1 000	Fonds Européens	
Frais postaux et de télécommunication	5 000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Services bancaires	500	Autres (à détailler)	
Divers Honorarium Formation	23 100	ADENE	15 000
63 - Impôts et taxes	3440		
Impôts et taxes sur rémunérations	2600		
Autres impôts et taxes	840		
64 - Charges de personnel	176 000	75 - Autres produits de gestion courante	54 040
Salaires bruts	110 880	Cotisations	54 040
Charges sociales	65 120	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions	13 000	78 - Reprise sur amortissements et provisions	

TOTAL DEPENSES : 318 040

TOTAL RECETTES : 318 040

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un délai de 15 jours de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Charleval
 Signature du Président

le 26/11/12

Cachet de l'Association
 Fédération Départementale

Des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône
 4, cours de la République - BP 20017 - 13350 CHARLEVAL
 Tél : 04 42 28 50 18 - Fax : 04 42 28 44 52

Courriel : fdr.13@mouvement-rural.org
 N° SIRET : 782 689 905 00043 - Code APE : 913E
 Agréé Jeunesse et Education Populaire : 13-07-JEP-086

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	du 01.01.2013 au 31.12.2013
Lieu(x) de réalisation	du Roque d'Antillon CROO SARMIN
Contenus et objectifs de l'action	Compagnie de Proximité
Public(s) ciblé(s)	Tout public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	2600	Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits (formations, broyages)	13500
Matières et fournitures	2000	Cotisations	
Services extérieurs	3400	Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien	3400	Région (s)	2000
Assurances		EAU AIR ENERGIE	5750
Autres Services extérieurs	6100	Département (s)	
Honoraires	6400	Commune (s)	
Publicité	1700	Communauté du Pays d'Aix	7000
Déplacements, missions		Organismes sociaux (à détailler)	
Charges de personnel	9300	Fonds Européens	
Salaires bruts	14440	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	850	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	1500	A.O.E.N.E.	5750
TOTAL CHARGES :	36 000	TOTAL PRODUITS :	36 000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire

La subvention demandée à la CPA de 7000 € représente 19 % du total des produits
 moins contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Charleville
 Le 24/01/2012

Cachet de l'Association :

Fédération Départementale
 Des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône
 4 cours de la République - BP 20017 - 13350 CHARLEVAL
 Tél. : 04 42 28 50 18 - Fax : 04 42 28 44 52
 Courriel : fdfr.13@mouvement-rural.org
 N° SIRET : 782 689 905 00043 - Code APE : 913E
 Agrée Jeunesse et Education Populaire - 12-07-JEP-096

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention aux Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour un projet de développement des actions de compostage pédagogique

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 FEV. 2013